



Pour diffusion immédiate

## **Cannara annonce la modification et l'augmentation de la facilité de crédit accordée par BMO afin de soutenir l'expansion de ses installations à Valleyfield**

*La facilité de crédit élargie servira à financer la construction initiale post-récolte à Valleyfield, soutenant ainsi l'objectif à long terme de la Société d'atteindre une capacité annuelle de 100 000 kg.*

MONTRÉAL, QUÉBEC – 21 août 2025 – [Cannara Biotech Inc.](#) (« Cannara », « la Société », « nous » ou « notre ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure à des prix abordables, disposant de deux méga-installations au Québec d'une superficie de plus de 1 650 000 pieds carrés, est heureuse d'annoncer des modifications à sa facilité de crédit existante avec la Banque de Montréal (« BMO ») agissant en tant qu'agent administratif, arrangeur principal, agent de syndication et teneur de livre unique (la « convention de crédit révisée »), y compris une augmentation de 10 millions de dollars afin de soutenir les investissements stratégiques dans son installation de Valleyfield.

« Ces modifications apportées à notre facilité de crédit avec BMO reflètent la confiance dans la stratégie de croissance et la performance opérationnelle de Cannara », a déclaré Zohar Krivorot, président et chef de la direction de Cannara.

« Grâce à une flexibilité financière accrue et à une réduction des coûts de financement, nous sommes bien placés pour mener à bien l'expansion de notre usine de Valleyfield et offrir une valeur durable à nos actionnaires. Cannara reste déterminée à maintenir un bilan solide tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui soutiennent une croissance rentable à long terme », a ajouté Nicholas Sosiak, chef de la direction financière de Cannara.

### **Facilité de crédit de 10 millions de dollars pour dépenses d'investissement en immobilisations**

La convention de crédit révisée comprend l'ajout d'une facilité de crédit engagée de 10 millions de dollars pour les dépenses d'investissement en immobilisations (la « **facilité pour dépenses d'investissement en immobilisations** »). La facilité pour dépenses d'investissement en immobilisations est disponible sous forme de prélèvements multiples jusqu'en juillet 2026, avec un calendrier d'amortissement de 10 ans, remboursable par versements trimestriels de paiements non combinés de principal et d'intérêts, le solde restant dû le 31 décembre 2027.

La nouvelle facilité dépenses d'investissement en immobilisations financera la phase initiale de l'expansion post-récolte de Cannara à Valleyfield, qui permettra de mettre en place des capacités de séchage, de congélation, de taille et d'emballage à la pointe de la technologie, d'agrandir les zones de transformation et de stockage et d'améliorer la capacité d'extraction au butane. En permettant la mise en service prochaine de salles de culture au-delà des 12 zones d'exploitation actuelles, cette phase jette les bases de la prochaine étape de croissance de Cannara et fait progresser la Société vers son objectif à long terme de 100 000 kg de capacité de production annuelle.

### **Modifications précédemment annoncées à la convention de crédit révisée**

Outre la facilité de dépenses d'investissement en immobilisations annoncée aujourd'hui, la Société a précédemment divulgué les modifications suivantes apportées à la convention de crédit révisée.

- **Réduction du taux d'intérêt** : Le 18 juin 2025, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu une réduction totale de 50 points de base du taux d'intérêt dans le cadre de la convention de crédit révisée, réalisée en deux étapes : une première baisse de 25 points de base obtenue par le biais d'un amendement à la convention de crédit, suivie d'une réduction supplémentaire de 25 points de base déclenchée par l'atteinte par la Société de certains seuils de clauses restrictives à compter du deuxième trimestre 2025 (clos le 28 février 2025). Au quatrième trimestre 2025, la Société a obtenu une réduction supplémentaire

de 25 points de base du taux d'intérêt après avoir atteint les seuils clés fixés dans le cadre des clauses restrictives au troisième trimestre 2025, ce qui se traduira par des économies supplémentaires qui seront entièrement réalisées sous forme de réduction des charges d'intérêts à l'avenir. En conséquence, le coût global de la dette de Cannara au titre de la facilité de crédit est passé de plus de 8 % en 2024 à moins de 6 %, reflétant la solide performance financière et la gestion rigoureuse du capital de la Société.

- **Élimination de la garantie à recours limité** : Comme indiqué précédemment dans le rapport de gestion de Cannara pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 31 mai 2025, en mars 2025, la Société a également respecté les principaux seuils de ses engagements en vertu de sa convention de crédit avec BMO, éliminant ainsi la garantie à recours limité fournie par une partie liée. Cette étape importante a permis de réduire les charges d'intérêts annuelles d'environ 375 000 dollars, renforçant ainsi la structure financière de Cannara.

Pour une description complète de la convention de crédit révisée de BMO, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024. Une copie de la facilité de crédit révisée est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## CONTACT

---

Nicholas Sosiak, CPA, CA  
Chef de la direction financière  
[nick@cannara.ca](mailto:nick@cannara.ca)

Zohar Krivorot  
Président et directeur général  
[zohar@cannara.ca](mailto:zohar@cannara.ca)

***La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.***

## À PROPOS DE CANNARA

---

[Cannara Biotech Inc. \(TSXV : LOVE\)](#) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), est un producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure à des prix abordables destinés aux marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations basées au Québec qui s'étendent sur plus de 1 650 000 pieds carrés, offrant à la Société un potentiel de 100 000 kg de culture annualisée. Tirant parti des faibles coûts de l'électricité au Québec, les installations de Cannara produisent des produits de cannabis de qualité supérieure à un prix abordable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [cannara.ca](http://cannara.ca).

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

---

Le présent communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières (« **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent document constituent des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations relatives à l'augmentation des capacités de production, à la structure de la dette et à la flexibilité financière de Cannara.

Les déclarations prospectives concernent des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la Société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la Société et ses activités, ses projections ou estimations concernant ses activités commerciales futures, ses activités d'expansion prévues, ses offres de produits anticipées, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la Société à devenir un chef de file dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futures exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup sont hors de notre contrôle, qui pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits plus en détail dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société, disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et dans la section « Espace investisseurs » de notre site web à l'adresse <https://www.cannara.ca/fr/investisseurs/>. D'autres risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle considère comme non significatifs pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés dans ses déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent document soient basées sur ce que nous estimons être des hypothèses raisonnables, les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux déclarations prospectives.

Certaines hypothèses ont été émises lors de la préparation des déclarations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances de l'entreprise, les conditions du marché, ainsi que la demande des clients. Par conséquent, toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont assorties des mises en garde susmentionnées, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.